



ARTICLE SUR L'ASSR

Pendant la semaine du 31 mars au 4 avril 2014, tous les élèves de cinquième et de troisième devaient passer un test sur l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (dit ASSR) de niveau 1 pour les cinquièmes et de niveau 2 pour les élèves de troisième. Cet examen est obligatoire si l'on veut avoir le permis de conduire.

Nous étions prévenus une semaine à l'avance par une convocation, donnée par notre professeur principal. Sur cette convocation, il y avait d'inscrit la date, l'heure et le numéro de la salle, qui est la salle 012. Une fois le jour venu, nous étions classés par ordre alphabétique de la classe. Nous devons remplir un QCM d'un total de vingt questions. L'énoncé était dit dans une vidéo et nous devons cocher la ou les bonnes réponses. La vidéo durait ½ heure. Ensuite, place à ½ heure de correction.

Les gens qui ont échoué la première fois ont le droit à la seconde chance. La dernière. Vous pouvez, futurs cinquièmes et futurs troisièmes, vous entraîner d'avance sur Internet pour être sûr de l'avoir.